

Charte informatique

(à destination des élèves de cycles 2 et 3)

Ecole St Jean-Baptiste



Dans le cadre des apprentissages de Brevet Informatique et Internet (B2i),
l'école met à disposition des élèves des services informatiques : ordinateurs,
logiciels, service Internet, courrier électronique...
L'élève s'engage à respecter les règles de l'utilisateur, définies ci-après :

- J'utilise l'ordinateur sur l'autorisation d'un enseignant pendant le temps de la classe et pour faire un travail scolaire.
- Je consulte les sites Internet et j'utilise le courrier électronique toujours en présence du maître ou d'un adulte désigné par celui-ci.
- Je suis responsable de ce que j'écris, avec un langage poli, sans grossièretés, injures ou mots méchants et avec le souci de me faire comprendre.
- Je ne donne pas d'informations sur moi ou ma famille (nom, n° de téléphone, adresse...), sur mes goûts quand j'utilise une messagerie ou un formulaire de page Web sauf si le maître m'y autorise, par exemple pour une correspondance scolaire.
- J'alerte le maître si je vois des pages qui me dérangent. (L'école est équipée d'un contrôle parental.)
- Je sais que toutes les fois où je vais sur Internet, toutes les informations de ma navigation sont conservées et consultables.
- Je respecte les lois sur la propriété des œuvres. Je copie, j'utilise des textes, des images, des sons, des courriels après avoir toujours demandé la permission à l'auteur (ou j'indique la source de mon document).
- Je ne communique ni mot de passe, ni identifiant si j'en ai.
- Je n'imprime et scanne un document qu'avec l'autorisation de mon enseignant.
- Je m'engage à respecter le matériel mis à ma disposition.

Le non-respect de l'une ou plusieurs de ces règles entraînera des sanctions progressives (avertissement, interdiction temporaire d'accès à l'outil informatique, punitions...)